

Direction Hygiène-Santé

Affaire suivie par : J.L. LEGAIN

N/Réf : DHS/JLL/VR/13/101/T71

Objet : Hygiène - Déchets

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

PIZZ BURGER
3 RUE DU CHASNOT
25000 BESANCON

COPIE

Besançon, le - 5 FEV. 2013

Chère Madame, Cher Monsieur,

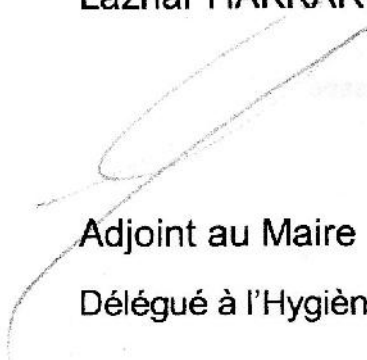
Le syndic de votre immeuble Citya Urbania a attiré à plusieurs reprises l'attention de la Direction Hygiène-Santé sur les nombreux désagréments occasionnés aux riverains par les déchets issus de votre activité de restauration.

Mardi 19 février 2013 peu après le passage des bennes de collecte des déchets ménagers, un technicien de la Direction Hygiène-Santé a constaté la présence d'un important tas de cartons en vrac sur le trottoir à l'angle des rues du Chasnot et du Général Rolland, provenant sans doute de votre commerce (cartons de pizzas et de boîtes de boissons), ainsi que dans le couloir de l'immeuble à même le sol. Cette situation crée des nuisances et porte sérieusement atteinte à la propreté du quartier ainsi qu'à l'environnement en général. Elle ne peut plus perdurer, sous peine de sanctions.

Je note avec plaisir que vous avez fait personnellement la demande auprès de la Direction Gestion des Déchets pour obtenir 2 conteneurs, l'un pour les déchets recyclables de 750L et l'autre pour les déchets incinérables de 1000L. Ces récipients ont été mis en place récemment. J'espère qu'avec ces dispositions les problèmes causés par vos déchets seront définitivement réglés et que la DHS n'aura plus à intervenir.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Lazhar HAKKAR,



Adjoint au Maire

Délégué à l'Hygiène-Santé

Copie :

- Citya Urbania
- Vivre aux Chaprais, Mr Goudot
- Direction Gestion des Déchets, Grand Besançon
- Police Municipale, Monsieur Thierry Grandmottet
- Mission Tranquillité Publique Ville de Besançon, Monsieur Cyril Theillet